



Délibération n° : 2013-12-18/11

Commune de Nouaillé-Maupertuis
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil treize, le 18 décembre,
le Conseil Municipal de la commune de NOUAILLÉ-MAUPERTUIS,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Henri BOSQ.

Membres en exercice	23
Membres présents	18
Membres représentés	3
Ne participant pas au vote	
Votes Pour	19
Votes Contre	
Abstentions	2

Présents : Mmes Sabine BRUNART, Patricia CORVAISIER, Liliane GUILLEMIN, Alice IRANI, Annie LATOUR, Brigitte MAKOWSKI, Micheline PUISAIS, MM. Henri BOSQ, Michel BUGNET, Thierry FERRIER, Thierry GALLUCHON, Pascal IMBERT, Jacques MARTINEAU, Fabrice MOREAU, Jean-Marc POIRIER, Joël PROUST, William VERGNAUD, Alain VICTOR.

Procurations : Mme Nélie MEURICE-MARCEAU - procuration à Thierry GALLUCHON, M. Cyril GOMEL - procuration à Joël PROUST, M. Pierre DOLLÉ - procuration à Jacques MARTINEAU.

Excusés : Mme Hélène CORDEAU, M. Bruno GENTET.

Dates

Convocation	11/12/2013
Affichage	19/12/2013
Envoi en Préfecture	19/12/2013

Monsieur Joël PROUST a été élu secrétaire.

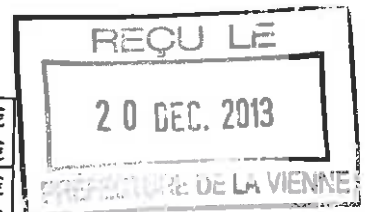
Objet : Tarifs 2014 pour les concessions dans le cimetière - columbarium – espace cinéraire – jardin du souvenir.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter d'environ 2% les tarifs des concessions dans le cimetière de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Il propose cependant de maintenir le tarif des caves-urnes, tel qu'il a été fixé lors de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2013.

Il présente les tarifs suivants :

concessions cimetière	* Concession sur 30 ans :	184 €
	* Concession sur 50 ans :	261 €
columbarium case ordinaire	* Concession sur 15 ans :	216 €
	* Concession sur 30 ans :	374 €
	* Concession sur 50 ans :	532 €
columbarium case de grande contenance	* Concession sur 15 ans :	320 €
	* Concession sur 30 ans :	553 €
	* Concession sur 50 ans :	783 €
espace cinéraire	* Concession sur 15 ans :	117 €
	* Concession sur 30 ans :	199 €
caveaux-urnes	* 1 m ² sur 30 ans :	92 €
	* 1 m ² sur 50 ans :	132 €
jardin du souvenir	* droit de dispersion des cendres	92 €

**Le Conseil Municipal :**

- Décide de fixer les tarifs des concessions dans le cimetière - columbarium – espace cinéraire – caveaux-urnes – jardin du souvenir, comme exposés ci-dessus à compter du 1er janvier 2014 ;
- Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme, en Mairie, le 19/12/2013

Le maire,
Henri BOSQ.

